

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION  
COQUILLAGES - ARTS TRAINANTS - MANCHE OUEST**

28 juin 2024, Granville

21 personnes étaient présentes : 3 salariés du CRPMEM, 2 membres de droit, ainsi que 16 pêcheurs.

<b>COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST</b>			
<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Navire / Fonction</b>	<b>Signature</b>
CATHERINE	Christophe	Le Styx	<b>Présent</b>
CHAYLA	Raphaël	Suzanga	<b>Présent</b>
DE SMET	Romain	Le poulbot	<b>Absent</b>
DELACOUR	Pascal	Chant des sirènes	<b>Présent</b>
DELALONDE	Arnaud	Oceano Vox	<b>Présent</b>
FRESIL	Jean-Christian	Trafalgar	<b>Présent</b>
GROSSE	Yann	Yann Frederic	<b>Présent</b>
GUENON	Grégory	Saint Andrews	<b>Présent</b>
GUENON	Baptiste	Cap Lihou	<b>Présent</b>
GUY	Vincent	Pescadore	<b>Présent</b>
HEUZE	Jean Philippe	Philcathane	<b>Absent</b>
LA VAULLEE	Jean-Claude	Cach	<b>Absent</b>
LENOIR	Guillaume	Briscard	<b>Présent</b>
MARAIS	Theo	Ptit Piak	<b>Présent</b>
MONTREUIL	Guy	Président sortant commission	<b>Présent</b>
MUZARD	Hugo	PA Le Carteret	<b>Présent</b>
OUTREQUIN	Hermann	Santa Clara	<b>Absent</b>
PELLERIN	Richard	Arc en ciel	<b>Absent</b>
PIRAUD	Cyril	Black Pearl I / Le Pearl	<b>Absent</b>
THEVENIN	Sébastien	Le Saint-Gaud	<b>Absent</b>
PELLERIN	Hugo	Second, Arc en Ciel	<b>Présent</b>
MONTREUIL	Jimmy	Rocalamauve	<b>Présent</b>
MUZARD	Gilles	Le Carteret	<b>Présent</b>
ROGOFF	Dimitri	Président CRPMEM	<b>Excuse</b>
DELAHAYE	Marc	Directeur CRPMEM	<b>Excuse</b>
TETARD	Xavier	Chef de pôle CRPMEM	<b>Excuse</b>
LE GRILL	Maxime	Chargé de mission CRPMEM	<b>Présent</b>
LLAVORI	Quentin	Chargé de mission CRPMEM	<b>Présent</b>
LEGLNEL	Julie	Antenne OC CRPMEM	<b>Présent</b>
		DIRM MEMN	<b>Excuse</b>
		DDTM 50	<b>Excuse</b>
		SMEL	<b>Excuse</b>
		NFM	<b>Excuse</b>
SAUVE	Raphaël	OPN	<b>Présent</b>
DENIZOT	Adeline	HAM Granville	<b>Présent</b>

## Ordre du jour :

1. Taille réglementaire CSJ
2. Cadrage réglementaire des débarques de CSJ de Jersey (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> partie de campagne)
3. Conditions d'exploitation CSJ pour la campagne 2024/2025
4. Conditions d'exploitation Praires/Amandes pour la campagne 2024/2025
5. Festival de Granville : CSJ et praires
6. Listes d'attentes/attribution pour la campagne 2024/2025
  - Autres bivalves
  - Praires/Amandes
  - CSJ

### Questions diverses

- Ensemencement de palourde

**La prochaine Commission est prévue à la date du vendredi 6 septembre 2024, le matin.**

### **1. Taille réglementaire de la CSJ**

La Commission coquillages OC proposait d'augmenter la taille réglementaire de la coquille Saint-Jacques à 11 cm (Commissions du 10/10/23 et du 09/02/24).

Un retour de la Commission interrégionale normand/breton du 26 juin a été fait. La Bretagne propose une augmentation de la taille à 10,5 cm pour les gisements nord Bretagne.

Afin qu'il y ait une cohérence réglementaire en Manche Ouest et de marquer une première étape d'augmentation de la taille, **la Commission propose d'augmenter la taille réglementaire des gisements Ouest Cotentin à 10,5 cm.** Toutefois, la Commission souhaitant profondément fixer la taille réglementaire à 11 cm souhaite que la taille 10,5 cm ne soit qu'une étape transitoire pour aboutir ces prochaines années à 11 cm sur les gisements Ouest Cotentin. Il est rappelé à la commission que rien n'interdit la mise sur le marché de coquilles pigées à 11cm et que cette étape intermédiaire est plus précautionneuse vis-à-vis de la dynamique de la ressource.

### **2. Cadrage réglementaire des débarques de CSJ de Jersey (1ère et 2e partie de campagne)**

La Commission a proposé un cadrage réglementaire des débarques de Jersey en février 2024 (Commission 02/02/2024) à condition d'un accord avec les comités des pêches bretons. L'accord, incluant des mesures de cadrage supplémentaire pour les 2 régions, ayant été trouvé lors de la commission interrégionale du 26 juin, **la Commission coquillages propose pour adoption le cadrage suivant :**

- **Tronc commun avec la Bretagne :**
  - **Pour les gisements classés comme non classés, il est autorisé qu'un seul débarquement de CSJ par jour de 00h à 24h**
  - **Pour les gisements classés comme non classés, il est autorisé au maximum 5 débarquements hebdomadaires de CSJ**
- **Complément en Normandie :**
  - **Les débarquements issus de gisements non classés sont autorisés seulement les jours de pêche autorisé pour le gisement CSJ OC Côte**

### 3. Conditions d'exploitation CSJ pour la campagne 2024/2025

La Commission renouvelle les modalités d'exploitation pour la prochaine campagne. **La Commission propose une ouverture des gisements CSJ Ouest Cotentin le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024. Pour le gisement OC Côte, la Commission propose 4 marées hebdomadaires**, du mardi au vendredi pour la première semaine (compte tenu du Festival – voir point 5) puis du lundi au jeudi pour les semaines suivantes.

La Commission souhaite que la prospection de la zone d'ensemencement ait lieu en début de campagne, dès octobre, afin d'avoir les éléments d'éclairage le plus tôt possible permettant de définir les modalités d'exploitation de la zone pour la campagne.

### 4. Conditions d'exploitation Praires/Amandes pour la campagne 2024/2025

La Commission renouvelle les modalités d'exploitation pour la prochaine campagne. **La Commission propose une ouverture du gisement le 16 septembre 2024.** Comme pour les coquilles Saint-Jacques, un calendrier spécifique aux fêtes de fin d'années sera rediscuté lorsque la saison aura commencé.

### 5. Festival « Toute la mer sur un plateau » de Granville : CSJ et praires

L'organisation du Festival a informé la Commission que le Festival se tiendra le 5 et 6 octobre. Les besoins en apports de praires et de coquilles Saint-Jacques ont été exprimés. Pour la praire, le besoin est de 5 navires ainsi qu'un navire de secours en cas de désistement. Les modalités discutées et convenues entre le Festival et la DIRM ont été présentées.

- Pour la coquille Saint-Jacques, la marée du vendredi étant incluse au calendrier réglementaire, tout navire souhaitant vendre au Festival pourra le faire.

Important : Pour les navires faisant la coquille le vendredi, il sera interdit de pêcher des praires car le calendrier réglementaire ne fixera pas de marée de praire le vendredi.

- Pour la praire, une marée supplémentaire dérogatoire aura lieu le vendredi 4 octobre. Seuls les navires répondant aux critères administratifs requis pourront être inscrits sur la liste dérogatoire. Le Festival devra envoyer la liste des navires à la DIRM 1 mois avant.

Important : Pour les navires inscrits à la marée dérogatoire de praires le vendredi, la pêche sera monospécifique, il sera interdit de pêcher d'autres espèces et notamment des coquilles Saint-Jacques.

### 6. Listes d'attentes/attribution pour la campagne 2024/2025

#### • Autres bivalves

Tous les navires ont renouvelé leur demande de licence, aucune licence n'est disponible ni pour le contingent normand, ni pour le contingent breton.

#### • Praires/Amandes

Tous les navires ont renouvelé leur demande de licence, aucune licence n'est disponible ni pour le contingent normand, ni pour le contingent breton.

#### • CSJ

Coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin Côte : tous les navires ont renouvelé leur demande de licence, aucune licence n'est disponible ni pour le contingent normand, ni pour le contingent breton.

Le contingent CSJ OC Côte de navires immatriculés en Bretagne étant fixé à 13, les prochaines licences rendues de ce contingent ne seront pas redistribuées. La Commission propose que toutes les 2 licences rendues sur le contingent breton, une licence soit redistribuée sur le contingent normand.

Coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin Large : tous les navires ayant justifié une antériorité en 2023/2024 ont renouvelé leur demande de licence, aucun navire supplémentaire n'a justifié d'antériorité cette année. Les contingents vont être figés.

La commission profite de la présentation des attributions et des listes d'attentes des différentes licences pour exprimer un avis sur le système d'attribution des licences du CRPMEM de Normandie. Il est répondu à la commission que ces demandes, ne pourront être présentées telles quelles auprès du conseil du CRPMEM pour modification de délibération régionale, mais qu'un groupe de travail sur le sujet est prévu le vendredi 5 juillet 2024, où les présidents, et vice-présidents de commission sont conviés. La commission formule tout de même les propositions suivantes :

- Impossibilité de faire une demande de licence pour un armateur à la retraite.
- Les licences suivent le navire vendu seulement s'il l'acquéreur reprend l'activité à l'identique et reste dans le même port d'attache.
- Pour pouvoir se voir attribuer une licence CSJ, il faut avoir justifié de 3 années d'expérience dans cette pêche.
- Lors de l'attribution d'une licence CSJ OC Côte à une première installation, il est proposé d'attribuer une licence praire/amande en même temps. = « starter pack coquillages OC »

## Questions diverses

### • Ensemencement de palourde

La Commission souhaite essayer l'ensemencement d'une espèce de palourde pour dynamiser l'exploitation estivale et répondre aux inquiétudes liées à l'avenir. Les partenaires scientifiques vont être invités à une prochaine Commission pour étudier la faisabilité et la viabilité et déterminer les ou l'espèce(s) concernée(s) par un tel programme.

### • Modification licence bivalves

La commission souhaite également une modification de la délibération concernant la licence bivalves Ouest Cotentin. En effet, de nombreux navires n'exploitent pas cette licence pourtant importante pour les navires du port de Granville, la commission propose donc que cette licence devienne pêchante. Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de la commission, il est proposé que ce sujet soit discuté lors de la prochaine commission prévue le 6 septembre 2024.

L'ensemble des sujets ayant été vus depuis 14h15, la séance est levée à 17h30.

**Jean-Christian FRESIL**  
**Président de la Commission coquillages art trainants Manche Ouest**

